Conseil Départemental, séance du mercredi 16 novembre 2016

Délibération 3.2
Utilisation des crédits de fonctionnement du chapitre des dépenses imprévues

Intervention de Hubert WULFRANC

Notre groupe se réjouit de cette proposition. L'aide à Haïti frappée une nouvelle fois par une terrible catastrophe naturelle est un devoir de solidarité internationale. C'est, en particulier, un devoir de la France dont la responsabilité historique dans la situation actuelle de chaos institutionnel et politique de ce pays est éclatante.

Au-delà de cette responsabilité notre devoir de solidarité est d'autant plus évident que les liens culturels avec la création contemporaine haïtienne, musicale, littéraire (créole et francophone), participent du rayonnement de notre pays, de notre langue.

Faute de conforter ces liens, les coopérations nord-américaines (Etats unis, Canada) menées souvent par des mouvements religieux, coopérations déjà envahissantes en Haïti, effaceront les valeurs humanistes et en particulier la laïcité qui régit la solidarité entre nos deux populations.

De plus, la Seine-Maritime, comme le précise le rapport est intervenue après le tremblement de terre de 2010, sous l'impulsion de François Guégan, après des délibérations qui furent toutes adoptées à l'unanimité, dans des opérations d'aide d'urgence puis de reconstruction. Cette phase de reconstruction menée jusqu'en 2014, concernait le département de Grand'Anse (la commune de Dame Marie en particulier), elle fut menée avec l'ONG Care qui est encore notre partenaire aujourd'hui.

Or ce département est le plus touché par la catastrophe du cyclone. Fort heureusement, les efforts financiers consentis par notre collectivité sur cette commune concernaient essentiellement des biens immatériels et ne sont donc pas vains aujourd'hui malgré l'évènement récent. Il s'est agi d'appui institutionnel (création du cadastre de Dame-Marie, organisation des comités villageois de développement), d'appui à la structuration de la société civile (création de coopérative de pêcheurs, de groupements de production et de transformation du cacao), de formation à la gestion de terroirs et à l'élevage etc...

Notre groupe se réjouit donc de ce « devoir de suite » que nous adoptons aujourd'hui. Nous avions cependant regretté en 2014 de ne pouvoir poursuivre complètement le travail de reconstruction entamé, faute de temps et de moyens, aussi au-delà de cette aide bienvenue adoptée aujourd'hui, je vous suggère qu'après un rapport de l'ONG Care sur la situation à Dame-Marie, nous puissions envisager lors d'une prochaine séance de prolonger ce partenariat avec Haïti.